



Rue de l'Hôtel de Ville, 1
5530 Yvoir
Tél: 082/ 61 03 10

**PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR
du 25 janvier 2016**

Présents : 14 membres de la CLDR/29 (dont 12 membres votants)	Absents/excusés : 15 membres
--	------------------------------

		Présents	excusés	absents			Présents	excusés	absents
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Bertrand	CUSTINNE	x			Thierry	LANNOY		x	

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Étienne	DEFRESNE	x		Marcel	COLET		x		
Julien	ROSIÈRE		x	Jean	QUEVRIN				X
Laurent	GERMAIN	x		Marie-Bernard	CRUCIFIX-GRANDJEAN				X
Catherine	VANDE WALLE -FOSSION	x		Patrick	EVRARD		x		

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Marc	DE WIL	x		Raphaël	DE WITTE			Dém	
Philippe	BASIAUX	x		Delphine	ARNAL			Dém	
Eric	DARAS			x	Jean-Pierre	BINAME		X	
Marie-Agnès	BERNARD-SER- RUYS	x		Jérémie	VANHAVERBEKE			Dém	
Christophe	DELIEUX		Dém	Philippe	LEBEAU			Dém	
Jean-Marie	FLAMEY	x		Sébastien	BODART				X
Marie-France	LIBOIS	x		Daniel	ELIAS	x			
Francis	STRAET		Dém	Patrice	MARIN				x
Céline	VAN DAMME		Dém	←	Axel	BLANCKAERT			x
Chantal	LAVERDISSE	X		Thierry	LESSIRE	X			
Dimitri	DESCAMPS		Dém	Quentin	HATERT			Dém	
Céline	PREVOO		Dém	Benoît	GERMAIN			x	
Daniel	BOUSSIFET			x	Jean-François	PINGET			x
Anne	VANDENABEELE	x		Bruno	SCHIMP				x
Michaëla	DE ZOLT		Dém	Patricia	CARLY	X			

1. Introduction

Considérant le décret qui prévoit que la CLDR est présidée par le Bourgmestre ou celui qui le remplace ;
Considérant qu'Etienne Defresne, membre effectif de la CLDR et nouveau Bourgmestre, est présent en séance mais ne souhaite pas mener les débats et que ceux-ci continuent à être menés par Bertrand Custinne, Echevin du PCDR et président de la CLDR depuis 2013 ;
Après avoir été interrogés, les membres de la CLDR acceptent et décident à l'unanimité d'accéder à ce souhait et de laisser Bertrand Custinne poursuivre à la présidence de la CLDR.

Nous prenons acte de la démission de Philippe Lebeau (membre suppléant) pour raison personnelle.

Enfin, Carine Pallant étant indisponible ce soir, le secrétariat de la réunion est assuré à titre exceptionnel par Thierry Lessire. Merci à lui pour le service rendu.

2. Approbation des PV des réunions du 25 août 2015 et du 7 décembre 2015

Catherine Vande Walle n'a pas de remarque sur la fidélité du compte-rendu des discussions des réunions concernées. Toutefois, elle pose deux questions relatives à des sujets évoqués au cours de ces mêmes réunions :

- Un budget de 5 000 000 euros dégagé par le ministère du Maxime Prévost relatif à la création d'une nouvelle voirie reliant les grands axes routiers (E411-N4) au CHU de Mont-Godinne.

Réponse du Collège communal : Il y aurait un projet de nouvelle voirie passant par le village de Maillen sur la commune d'Assesse via la rue de Lustin (à hauteur du château de l'ARCH) descendant vers la clinique avec une sortie à proximité du garage « Champenois » sous forme d'un nouveau carrefour/Rond-point.

- Lors de la réunion du 7 décembre 2015, il était souhaité que le projet de la rue de la brasserie de Purnode soit présenté à la CCATM pour le volet mobilité, ce qui ne fut pas le cas lors de la réunion de janvier.

Réponse du Collège : c'était évidemment une bonne idée et ce sera fait pour des dossiers futurs mais le dossier Purnodois était déjà trop avancé (on entre dans la phase projet) et est assorti d'un consensus avec la Brasserie et les souhaits des riverains. Compte tenu du calendrier déjà très serré pour la finalisation du dossier et que le dossier a déjà été analysé par M. Duhot (conseiller mobilité du SPW), le collège n'a donc pas souhaité multiplier les discussions à ce sujet.

3. Salle de Mont : appel à projet PWDR 2016 – Candidature de la commune d'Yvoir

Dans le cadre du Plan Wallon de Développement Rural, le Gouvernement Wallon a récemment lancé l'appel à projet pour les salles de villages (projet 7.4 du PWDR). Des dossiers qui seront financés par les fonds européens FEADER à concurrence de 80%.

Le dossier doit être rentré à la Région Wallonne pour le 15/2/16 au plus tard.

Une seconde réunion du GT « Salle de Mont » s'est tenue le jeudi 7 janvier avec les associations montoises. L'objectif était de lister les principaux objectifs de la salle – qui devra être multifonctions – et de les faire coïncider avec les objectifs et critères imposés par la Région. En synthèse, voici ce qui est ressorti de cette réunion :

- La salle pourrait servir pour des services communaux tels que l'accueil extrascolaire, les plaines communales, le repair-café, ...
- Côté socioculturel, elle pourrait être utile au Club des bons vivants, aux 3x20, à la ligue des familles, à la Chantoir, à l'association des parents de l'école de Mont, à l'amicale Belgo-Ukrainienne, l'animation paroissiale et la fabrique d'église
- Côté sportif, le tennis de table mais aussi peut-être à l'avenir recréer des cours de zumba, de gym pour seniors, ...
- La salle devra être équipée d'une connexion internet wi-fi, utile pour les associations, les réunions de comité mais aussi pour des Gamers manifestement en recherche constante de locaux équipés à cette fin. L'option EPN n'est pas retenue puisqu'il y en a déjà un à Godinne.
- La salle devrait s'organiser comme suit :
 - o Une grande salle (avec 1 ou 2 cloisons amovibles) pouvant accueillir entre 300 et 350 personnes « à table » et 300 personnes pour des concerts/spectacles – max 400m²
 - o Une scène de 60 m² avec petites coulisses et accès vers l'extérieur par une porte de type « garage » (facile pour amener et emporter du matériel)
 - o Une cuisine équipée en inox, avec chambre froide - +/- 50m²
 - o Attention à l'accès PMR
 - o Avoir un sas d'entrée pour une question d'économie d'énergie et de ne pas avoir un courant d'air (8-10 m²)
 - o Avoir une réserve (incluant la chaufferie/local technique) de +/- 40 m² qui pourrait, si le sous-sol s'aménage à un moment donné, se transformer en salle de réunion
 - o Équiper d'un bar en matériaux durs

- WC - +/- 40 m²
- Prévoir également des spots au-dessus de la scène, des petites enceintes dans la salle pour un raccordement micro, un écran et un projecteur multimédia, ...
- Penser aussi à l'équipement (tables, chaises, armoires, frigo bar, etc.
- Attirer l'attention de l'auteur de projet sur l'acoustique de la salle (pour la Chantoir)
- Ne pas oublier l'accès à la voirie, le raccordement aux égouts, l'arrivée de gaz, les aménagements extérieurs dont le parking
- Penser également à l'aération et à l'isolation (pas trop ni trop peu) si activité sportive (éviter la condensation)
- Le bâtiment doit être le moins énergivore possible. Idéalement novateur au niveau technologique...

Estimation : Le projet s'éleverait à 2850 000 euros mais ce chiffre est à confirmer car il ne s'agit que d'une estimation alors qu'une esquisse est en cours et que les coûts seront affinés. (Cfr fiche 7.4) reprenant les détails des frais à l'élaboration du projet (construction, Abords, voirie, mobilier, frais d'honoraires...)

La construction de cette salle polyvalente se justifie principalement par la croissance actuelle et future du village de Mont avec l'émergence d'un projet urbanistique (au lieu-dit des « Feshères ») de 7 hectares, 148 logements augmentant la population montoise à 1100 citoyens à l'horizons 2020 - 2025.

Suggestions / commentaires de la CLDR :

- Ajouter aussi les Colis du Cœur au niveau des associations intéressées
- Quid si ce projet n'est pas retenu -> Dans ce cas le projet (plus modeste) reprend sa place dans le PCDR.
- Qu'est le délai de la réponse ? Pas de précision jusqu'ici.
- Faut-il prévoir des aménagements autour de cette salle qui seraient au frais de la commune ? Oui une nouvelle voirie communale de 30 m devra être prévue pour aboutir au parking de la salle.
- Le gaz de ville est disponible pour cette salle.
- Élément positif au niveau localisation : cette salle sera décentrée par rapport au cœur du village permettant de limiter les nuisances sonores même si des contraintes d'insonorisation sont prévues.
- Le terrain est en zone humide. (Sous les bois) et karstique. Oui le drainage devra faire l'objet d'une attention particulière, à savoir que les égouts seront raccordés en position déclive au niveau de la rue du Mayeur.
- Comment/par qui cette salle sera gérée ? Il est prévu la création d'une ASBL communale spécifique pour la gestion de cette salle afin de permettre à la Commune de rester à la manœuvre pour les occupation (et ainsi d'éviter qu'une seule association soit favorisée dans l'occupation de celle-ci).

Bertrand Custinne nous précise que le dossier sera complété par les avis techniques du BEP de Namur afin qu'il soit le plus précis possible avant son envoi à la candidature après l'avis des membres de la CLDR.

La CLDR marque un avis favorable à l'unanimité pour l'introduction de ce dossier de candidature.

4. Planning des projets pour les années 2016, 2017 & 2018

Sur base de l'état d'avancement de certains dossiers (lié à des initiatives d'autres niveaux de pouvoirs, des opportunités nouvelles ou des besoins urgents...) et au fait que certains dossiers exigent ou non une convention-exécution, le Collège a analysé les différentes fiches-projets et a formulé une proposition de calendrier pour les années 2016, 2017 et 2018 qui lui semble réaliste compte tenu des contraintes et opportunités.

Avis, question et commentaires de la CLDR :

- Faut-il retirer le projet de la salle de Mont ? Si le dossier susmentionné est retenu, il fera l'objet d'une convention spécifique. Si, par contre, nous ne sommes pas retenus, il pourra faire l'objet d'une convention-exécution classique. L'actuelle proposition du Collège, dans l'espoir d'être retenu, ne reprend plus le dossier dans le planning mais il est évident qu'il pourrait y revenir.
- Portes de village : il serait utile des réaliser des études pour des portes de villages spécifiques afin d'éviter la multiplication des frais d'études. Selon Philippe Basiaux, il est possible au niveau des marchés publics de soumettre un package à étudier puis de fractionner pour la réalisation (cfr. Marché stock de service, contrat-cadre ?... à vérifier avec le service communal des marchés publics)
- Parc nature du Bocq : Philippe Basiaux revient sur le projet du parc nature du Bocq avec pour objectif principal de protéger notre patrimoine naturel de notre commune pour les générations futures. Conscient des objections du Collège sur ce dossier, il recommande de prendre quelques mesures pour protéger les espèces remarquables au niveau de la faune et de la flore locales. Une proposition est lancée qui est celle de discuter de ces projets au PCDN géré désormais l'échevin par l'échevin Julien Rosière.

- Les bords de Meuse : certains membres regrettent qu'on ne discute jusqu'ici que de 2 petits projets sur l'ensemble de la zone (1 à Houx et l'autre à Godinne). Le président rappelle que ça fait suite à une étude – gratuite pour la commune – lancée par la Province et le BEP. Rien ne nous oblige à concrétiser ce projet immédiatement mais dans un souci de cohérence par rapport aux avis rendus jusqu'ici, il serait dommage de ne pas poursuivre l'étude et la réalisation si nos possibilités le permettent. Nous sommes dans l'attente du BEP pour les sources de financement possible.
- Projet de la maison rurale de Godinne : Jean-Marie Flamey demande la raison pour laquelle le projet de la maison rurale de Godinne est passée en 6^{ème} convention (permutation des fiches bords de Meuse et maison de village de Godinne). Il nous précise que 9 associations godinnoises sont en attente de cette maison rurale. Le président renvoie à l'explication pour les berges de Meuse (pourquoi freiner un dossier qui est déjà bien avancé, alors que celui de la maison de village de Godinne en est encore aux contacts avec les associations ?).
- 3-4 membres regrettent à nouveau ces changements d'ordre des priorités et souhaiteraient qu'elles soient réalisées dans l'ordre dans lequel elles ont été validées à l'époque. S'il comprend le souhait, le président insiste quand même sur le fait que des dossiers sont plus urgents que d'autres, qu'il y a des évolutions et que des dossiers avancent plus vite que d'autres. Par ailleurs, des dossiers ne méritent pas forcément de convention pour avancer et d'autres attendent enfin des décisions d'ailleurs. Pour conclure, le président rappelle quand même que se cantonner au planning initial mettrait un frein énorme à l'avancement de toute la programmation. Il s'étonne aussi que certains, parmi ceux qui regrettent ces changements, il en ait qui plaident pour que le dossier de la maison de village de Godinne avance au plus vite alors que ce projet était initialement prévu en priorité 2.1 (soit un projet qui n'aurait théoriquement dû voir le jour que dans la prochaine programmation, après 2022 !) mais que le Collège, vu la nécessité urgente, a proposé d'avancer.
- Dans le même état d'esprit, certains regrettent qu'on ne retrouve plus de convention relative à la protection du patrimoine bâtis de notre commune. Le président indique que ce projet se réalise pour partie au quotidien dans le cadre des dossier d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il ne mérite pas forcément une convention-exécution hormis peut-être l'un ou l'autre investissement. Il rassure en disant que le dossier n'est pas oublié mais rappelle aussi que notre programmation du PCDR court jusqu'en 2022 et que tous les projets ne peuvent pas (au niveau technique, humain et financier) être réalisés d'ici à 2018.

Après les échanges, voici le planning théorique approuvé par le CLDR par 6 voix pour, 2 non et 4 abstentions :

Année	Dossiers sur lesquels on travaille ou reste informés	Dossiers pour lesquels on dépose une Convention-Exécution
2016	<ul style="list-style-type: none"> - Liaison CHU-Mont (1.1) -> <i>travaux prévus pour l'été 2016</i> - Aménagement de la rue de la Brasserie et de la Place à Purnode (1.11) -> <i>phase projet + permis d'urbanisme en début d'année ; travaux espérés pour l'automne 2016 et 2017</i> - <i>Aménagement de sécurité abords de l'école de Dorinne : Travaux</i> - Révision du Plan de Mobilité - Portes de village - Aménagement avec dispositif de limitation de vitesse (1.2) – Partie 1 et 2 - Bords de Meuse depuis Godinne jusqu'à Houx : étude et aménagements (1.5) - Maison rurale de Godinne (2.1) - Maison rurale du Mont : accueil multifonctionnel (récréatif et culturel) (1.7) - Infrastructures de quartier (1.10) -> <i>aire multisports à Yvoir</i> - Création d'un pôle sportif pour toute l'entité (2.5) - Contournement de Spontin (1.3) -> <i>via l'étude PICM</i> - Réalisation d'un Schéma de Structure (T.1) -> <i>à voir en fonction des nouvelles dispositions du CoDT</i> - Création d'un portail de la vie associative (T.3) -> <i>via le développement et la mise à jour du site WEB communal</i> 	<p>4^{ème} convention : portes de village</p> <p>5^{ème} convention : Bords de Meuse depuis Godinne jusqu'à Houx</p>

2017	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la rue de la Brasserie et de la Place à Purnode (1.11) - Travaux - Portes de village - Aménagement avec dispositif de limitation de vitesse (1.2) – Partie 1 et 2 - Bords de Meuse depuis Godinne jusqu'à Houx : étude et aménagements (1.5) - Maison rurale de Godinne (2.1) - Maison rurale du Mont : accueil multifonctionnel (récréatif et culturel) (1.7) - Infrastructures de quartier (1.10) -> <i>aire multisports à Yvoir</i> - Création d'un pôle sportif pour toute l'entité (2.5) - Contournement de Spontin (1.3) -> via l'étude PICM - Réalisation d'un Schéma de Structure (T.1) -> à voir en fonction des nouvelles dispositions du CoDT 	<p>6^{ème} convention : Maison rurale de Godinne</p> <p>7^{ème} convention : centre sportif de l'entité <i>(SI cette option est retenue par le CCS et les autorités communales et SI le financement est possible conjointement avec le DDR et Infraspports)</i></p>
2018	<ul style="list-style-type: none"> - Portes de village - Aménagement avec dispositif de limitation de vitesse (1.2) – partie 2 - Maison rurale de Godinne (2.1) - - étude - Maison rurale du Mont : accueil multifonctionnel (récréatif et culturel) (1.7) - Création d'un pôle sportif pour toute l'entité (2.5) - Contournement de Spontin (1.3) -> suivant l'étude PICM - Réalisation d'un Schéma de Structure (T.1) -> à voir en fonction des nouvelles dispositions du CoDT - Parc de la Gayolle – Plan HP – reconversion des parcelles 	<p>8^{ème} convention : Portes de Village (2^{ème} partie)</p>

5. Divers

Prochaine réunion de la CLDR

Le lundi 22 février à 20h.